



Ozoir-la-Ferrière

DIRECTION GÉNÉRALE

DOSSIER SUIVI PAR : : CHRISTIAN FRANÇOIS

REFERENCES : JFO/CF/GS/ /08

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution des articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune se réunira le

MARDI 25 MARS 2008 A 19H30

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL ARLUISON

ORDRE DU JOUR

EXPLICATIONS DONNEES PAR MONSIEUR LE MAIRE SUR LES MOTIFS LIES AUX DELAIS ABREGES (VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL)

- 1. EXERCICE PAR LA COMMUNE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN POUR L'IMMEUBLE SITUE AU 21, AVENUE DU GENERAL LECLERC CADASTRE SECTION BH N°76.***

FAIT A OZOIR-LA-FERRIERE LE 20 MARS 2008

LE MAIRE,

JEAN-FRANÇOIS ONETO.